

aff. Brécheux

MS RUDÉ 380

Lyon, le 29 janvier, 1848

158

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Messieurs les administrateurs
de l'Aspice de la Charité de Lyon.

Chargé de la tutelle provisoire d'une
jeune orpheline de la Charité de Clermont
Sorichon (Louise) née le 25 Juin, 1832 enregistrée
sous le No. 237, est malade probablement
par suite des mauvais traitements que son
oncle fait endurer à son maître d'apprentissage
ou elle était précédemment, auroit besoin
d'être soignée comme enfant malade.

Veuillez l'admettre dans votre hospice
jusqu'à rétablissement.

Je tiens à honorer d'être avec les plus respectueuses
considérations

Volre très humble et
très obéissant serviteur

Cherrier



président

Il faut présenter Louise
Sorichon à Monsieur le
Procureur du Roi au
palais de Justice et lui donner
connaissance des faits qui accusent
son maître d'apprentissage.

Lyon le 29 Janvier 1848

Le chef du Bureau des enfants
trouvés Couffet B

1838

CONSUL DES PROTONOTES

Le Consul des Protonotes
de la ville de Paris
a l'honneur de vous adresser
par le présent le rapport
que vous lui avez adressé
le 20 courant, en vertu
de l'article 12 de la loi
du 20 mai 1838, sur
le régime des communes
et des établissements
publics.

Le Consul des Protonotes
de la ville de Paris
a l'honneur de vous adresser
par le présent le rapport
que vous lui avez adressé
le 20 courant, en vertu
de l'article 12 de la loi
du 20 mai 1838, sur
le régime des communes
et des établissements
publics.

